



**nswp** Global Network of Sex Work Projects  
Promoting Health and Human Rights

## NOTE D'INFORMATION :

# La mésinformation et le travail du sexe

**La mésinformation sur le travail du sexe se répand depuis des siècles, alimentée par des stéréotypes, des mythes et des jugements moraux qui encore aujourd'hui continuent d'influencer les politiques et l'opinion publique. Que ces mensonges soient propagés intentionnellement ou partagés involontairement, la diffusion d'informations inexacts ou fausses sur le travail du sexe a de graves conséquences. La présente note d'information expose certaines des formes de mésinformations sur le travail du sexe les plus répandues et détaille, à l'aide d'exemples, l'impact qu'elles peuvent avoir dans le domaine des politiques, de la recherche et de la protection des droits humains.**

## L'amalgame entre le travail du sexe, la traite humaine et l'exploitation

Tout au long de l'histoire, les lois et les discours sur la traite des personnes se sont concentrés sur la « prostitution » de façon à pouvoir contrôler les déplacements, les migrations et la sexualité des femmes. Aujourd'hui, l'amalgame qui est fait entre le travail du sexe et la traite humaine reste la forme la plus répandue de mésinformation sur le travail du sexe. Cet amalgame est alimenté par l'idéologie des féministes fondamentalistes et des abolitionnistes pour qui le travail du sexe est nécessairement une forme de violence et d'exploitation. Cette idéologie influence un ensemble de politiques et de pratiques préjudiciables dont, par exemple, le modèle politique visant à mettre fin à la demande de services sexuels rémunérés et le modèle « raid policier et sauvetage » ou encore les opérations de « réinsertion » coercitives et les services visant à obliger les travailleurSEs du sexe à quitter l'industrie du sexe.

Les approches visant à mettre fin à la demande de services sexuels prétendent promouvoir l'égalité entre les genres en faisant baisser le nombre de travailleurSEs du sexe et de victimes de la traite humaine. Pourtant, il a été largement démontré que la criminalisation des clients vulnérabilise les travailleurSEs du sexe à la violence, à l'exploitation et aux maltraitances et empêche d'identifier les réelles victimes de la traite humaine.<sup>1</sup> Par ailleurs, il n'existe aucune preuve suggérant que les approches visant à mettre fin à la demande de services sexuels rémunérés ont réellement fait baisser le nombre de travailleurSEs du sexe<sup>2</sup> ou le nombre de victimes de la traite des personnes.<sup>3</sup>

L'amalgame entre le travail du sexe et la traite humaine renforce aussi l'interprétation erronée qui est faite des cadres juridiques internationaux concernant « l'exploitation de la prostitution », un concept que l'on entend souvent mais qui reste très mal défini. Les tenants de l'approche visant à mettre fin à la demande de services sexuels n'hésitent pas à affirmer par exemple que selon la CEDAW et le Protocole de Palerme, les États, qui doivent supprimer toute forme de traite humaine et d'exploitation, doivent aussi supprimer toute forme de « prostitution ». Pourtant, la transcription de discussions ayant eu lieu alors que la CEDAW était en train d'être rédigée montre que les termes « exploitation de la prostitution »<sup>4</sup> ont été choisis de façon délibérée afin de les distinguer du devoir de supprimer *toutes*

<sup>1</sup> NSWP, 2018, « [L'impact des lois visant à mettre fin à la demande de sexe rémunéré sur les travailleuses du sexe.](#) »

<sup>2</sup> Jay Levy and Pia Jakobsson, « [Sweden's abolitionist discourse and law: Effects on the dynamics of Swedish sex work and on the lives of Sweden's sex workers.](#) » *Criminology and Criminal Justice* 14(5) (2014): 593-607.

<sup>3</sup> Susanne Dodillet and Petra Östergren, 2011, « [The Swedish Sex Purchase Act: Claimed success and documented effects.](#) »

<sup>4</sup> UN General Assembly, 1979, « [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.](#) »

les formes de prostitution.<sup>5</sup> La Note d'interprétation qui accompagne le Protocole de Palerme explique également de façon spécifique que le Protocole ne concerne que « l'exploitation de la prostitution » dans le contexte de la traite des personnes et qu'il ne définit pas ce que constitue l'« exploitation de la prostitution des autres. »<sup>6</sup>

Les féministes fondamentales et les abolitionnistes continuent néanmoins d'exploiter l'ambiguïté des termes « exploitation de la prostitution » dans l'objectif de promouvoir une approche visant à mettre fin à la demande de services sexuels rémunérés. En novembre 2020, le Comité CEDAW a publié sa *Recommandation générale concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale*.<sup>7</sup> Malgré les demandes répétées des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe que la Recommandation générale fasse la distinction entre le travail du sexe, la traite des personnes et l'exploitation, le Comité CEDAW a finalement décidé de ne pas tenir compte de leur avis et de promouvoir une politique néfaste influencée par une idéologie dont l'objectif est de mettre fin à la demande de services sexuels rémunérés.

### Des preuves faussées

L'amalgame entre le travail du sexe, l'exploitation et la traite humaine se traduit aussi souvent par un détournement des données obtenues sur la traite humaine, le travail forcé et l'« esclavage moderne » en vue d'influencer les politiques et les prises de position sur le travail du sexe. Cette pratique est exacerbée par l'aspect intrinsèquement problématique des données obtenues sur la traite humaine.

La recherche scientifique, l'Organisation internationale du travail (OIT)<sup>8</sup> et le Département d'État américain<sup>9</sup> reconnaissent depuis longtemps qu'il est difficile d'obtenir des données sérieuses et fiables sur la traite humaine et le travail forcé.<sup>10</sup> Pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), il est aussi clair que les statistiques sur l'« exploitation sexuelle » peuvent potentiellement être faussées, cette forme d'exploitation étant davantage visible et plus fréquemment signalée que d'autres formes d'exploitation.<sup>11</sup> Ces données sont d'autant moins fiables que les « opérations de raids et sauvetage », menées dans le cadre d'interventions de lutte contre la traite humaine visent particulièrement les travailleurSEs du sexe et les font passer à tort pour des victimes de la traite, ce qui, ajouté à l'invisibilité relative des autres formes d'exploitation du travail, a tendant à alimenter un cycle vicieux et insidieux de « preuves » faussées.

Les données obtenues sont aussi parfois biaisées pour que les pourcentages aient l'air plus élevés et viennent ainsi appuyer des affirmations erronées. Dans une vidéo de sa campagne de réélection, en février 2020, la présidente du groupe de travail du Comité CEDAW qui travaillait sur l'élaboration de la *Recommandation générale concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale* déclarait que « 90 % des femmes victimes de la traite étaient soumises à l'exploitation sexuelle. »<sup>12</sup> La source de ces informations n'a pas été indiquée mais cette statistique vient peut-être du rapport mondial sur la traite des personnes de l'ONUDC publié en 2018 qui annonçait que 83 % des femmes victimes de la traite avaient été soumises à l'exploitation sexuelle.<sup>13</sup> Même si l'on met de côté l'écart de chiffres entre ces deux statistiques, on remarquera tout de même que les statistiques de l'ONUDC s'appliquaient seulement à environ un quart des pays du monde et qu'elles ne peuvent donc pas être généralisées à l'ensemble de la planète.

<sup>5</sup> Janie Chuang, "Article 6" in CEDAW Commentary, eds. Freeman et al. (Oxford: Oxford University Press, 2011), 176.

<sup>6</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2006, « [Travaux Préparatoires of the negotiations for the elaboration of the United Nations Convention against Transnational Organized Crime and the Protocols thereto](#), » 347.

<sup>7</sup> Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 2020, « [Recommandation générale No 38 \(2020\) concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale \(CEDAW/C/GC/38\)](#), »

<sup>8</sup> International Labour Organization, 2012, « [ILO Global Estimate of Forced Labour: Results and methodology](#), »

<sup>9</sup> U.S. Department of State, 2016, « [Trafficking in Persons Report](#), » p. 10.

<sup>10</sup> Elzbieta Gozdiak and Micah N. Bump, « [Data and Research on Human Trafficking: Bibliography of research-based literature](#), » (Washington, D.C.: Georgetown University, 2008).

<sup>11</sup> United Nations Office on Drugs and Crime, 2009, « [Global Report on Trafficking in Persons](#), » p. 6.

<sup>12</sup> Dalia Leinarte, « [Twitter / @DLeinarte: Candidate to UN CEDAW elections June 29, 2020 New York](#), » 7 Feb. 2020, 8:14 a.m.

<sup>13</sup> United Nations Office on Drugs and Crime, 2018, « [Global Report on Trafficking in Persons \(2018\)](#), » p. 28.

Des statistiques arrondies du rapport mondial sur la traite des personnes de l'ONU de 2018 ont aussi été utilisées dans la *Recommandation générale concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale*<sup>14</sup> ainsi que dans un document publié par ONU femmes et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en juillet 2020 intitulé *Addressing Emerging Human Trafficking Trends and Consequences of the COVID-19 Pandemic*.<sup>15</sup> Dans ces documents, quatre chiffres tirés du Rapport mondial sur la traite des personnes de 2018 ont été arrondis pour représenter le nombre de femmes victimes de la traite et soumises à l'exploitation sexuelle. Non seulement cette forme de manipulation des données a pour effet de cacher la vérité mais le manque de transparence de ces pratiques soulève des inquiétudes quant aux motifs et à l'intégrité des partis concernés.

## Les données et les interventions numériques

Ces dernières années, la lutte technologique contre le « cybercrime » et la traite humaine ont grandement favorisé d'une part la diffusion de fausses informations sur le travail du sexe et, d'autre part, la promotion de politiques néfastes. En 2018, les États-Unis ont adopté les lois *Stop Enabling Sex Traffickers Act* (SESTA) et *Allow States and Victims to Fight Online Sex Trafficking Act* (FOSTA), qui criminalisent les sites Internet sur lesquels les travailleurSEs du sexe vendent leurs services et dont elles/ils se servent pour sélectionner leurs clients et partager des informations. Selon les autorités, ces plateformes favoriseraient la traite des personnes.

Après dix années de campagne et de « recherche » biaisée visant à prouver que la majorité des travailleurSEs du sexe travaillant en ligne sont des victimes de la traite, l'adoption de la loi FOSTA-SESTA a eu des conséquences significatives sur la sécurité et l'indépendance des travailleurSEs du sexe.<sup>16</sup> Cette loi n'a pas rempli son objectif, elle a plutôt freiné les efforts des autorités pour enquêter et poursuivre les trafiquants qui se sont enfoncés encore davantage dans la clandestinité pour éviter d'être découverts.<sup>17</sup>

Malgré tout, le mythe persiste que les plateformes utilisées par les travailleurSEs du sexe favorisent la traite humaine. Certaines organisations, comme ONU femmes et l'OSCE, ont également affirmé, sans avancer aucune preuve, dans leur rapport de juillet 2020 que la pandémie du COVID-19 aurait pour effet de vulnérabiliser les femmes à la traite des personnes qui sévirait en ligne. Ces affirmations n'avaient pour objectif que de venir renforcer un agenda politique qui ne respecte pas les droits des personnes et ne repose sur aucune preuve.

De plus en plus d'interventions se concentrent sur la lutte technologique contre la traite humaine. De nouveaux outils de collecte de données et de surveillance ont ainsi été conçus qui violent les droits fondamentaux des travailleurSEs du sexe et viennent alimenter une base de données déjà très peu fiables. L'outil Spotlight, conçu par le groupe anti traite Thorn pour identifier les victimes de la traite mineure a admis qu'il recueillait des données sur des millions d'annonces de travailleurSEs du sexe passées en ligne et qu'il partageait ces informations avec la police<sup>18</sup> considérant que « quelque part dans toutes ces données, il y a des enfants. »<sup>19</sup> Cette forme honteuse de surveillance de masse expose les travailleurSEs du sexe à des violations de leur vie privée et à des poursuites judiciaires et renforce les fausses idées qui circulent sur le travail du sexe dans les espaces numériques.

## Invoquer la neutralité pour cacher les partis pris et la discrimination

<sup>14</sup> UN Committee on the Elimination of Discrimination against Women, 2019, "[DRAFT General recommendation on Trafficking in Women and Girls in the Context of Global Migration](#)."

<sup>15</sup> UN Women and OSCE, 2020, "[Addressing Emerging Human Trafficking Trends and Consequences of the COVID-19 Pandemic](#)."

<sup>16</sup> Danielle Blunt and Ariel Wolf, "[Erased: The impact of FOSTA-SESTA and the removal of Backpage on sex workers](#)," *Anti-Trafficking Review* 13 (2020): 117-121.

<sup>17</sup> Lura Chamberlain, "[FOSTA: A Hostile Law with a Human Cost](#)," *Fordham Law Review* 87 (2019).

<sup>18</sup> Violet Blue, "[Sex, lies, and surveillance: Something's wrong with the war on sex trafficking](#)," *Engadget*, 31 May 2019.

<sup>19</sup> "[Spotlight](#)," Thorn.

Il est évident que ce sont les partis pris politiques et idéologiques plutôt que les faits et la réalité qui alimentent les fausses représentations les plus répandues sur le travail du sexe. Ces partis pris sont cependant rarement reconnus et viennent se fondre dans le langage de la « neutralité. » En octobre 2019, à la suite des réactions violentes des féministes abolitionnistes face à la présence des travailleurSEs du sexe lors du Forum Génération Égalité de Beijing+25,<sup>20</sup> la directrice exécutive de ONU femmes a affirmé que la position de l'organisation concernant le travail du sexe était « neutre » :

« La position de ONU femmes à ce sujet est neutre. ONU femmes ne prend donc position ni pour ni contre la décriminalisation/légalisation de la prostitution/du travail du sexe. »<sup>21</sup>

Moins d'un an plus tard, lors d'un webinaire international qui s'est tenu en juillet 2020, la directrice exécutive a été filmée disant que :

« Ce que nous croyons fermement, à ONU femmes, c'est que toutes les femmes qui sont impliquées dans cette industrie sont des victimes – qu'elles se considèrent comme des travailleuses du sexe ou non et qu'elles considèrent ou non que leur activité est un travail – nous les considérons comme des victimes, et ceux qui achètent leurs services, nous les considérons comme les auteurs de violence à l'égard des femmes... Il s'agit de la chose la plus désespérée, la plus préjudiciable et la moins digne qui puisse arriver à une femme. »<sup>22</sup>

Un discours de victimisation et la non reconnaissance du travail du sexe comme un travail sont incompatibles avec une position qui se voudrait neutre sur le travail du sexe. En revendiquant des croyances préjudiciables et discriminatoires et en faisant semblant d'être neutres sur la question, ces défenseurs des droits humains trompent et trahissent leur mission qui est de protéger les droits des personnes, quelles que soient ces personnes.

Un certain nombre d'institutions de défense des droits humains, au niveau régional et international, dont l'OSCE et le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU (HCDH) ont affirmé que « la désinformation et la propagande peuvent avoir des conséquences préjudiciables sur la réputation ou la vie privée d'un individu, ou inciter à la violence, la discrimination ou l'hostilité envers certains groupes identifiables dans la société. »<sup>23</sup> En mai 2020, en réaction à la diffusion rapide de mésinformations au cœur de la pandémie du COVID-19, l'ONU a lancé *Vérfifié*, une campagne internationale dont l'objectif est d'encourager la diffusion d'informations exactes sur la pandémie.<sup>24</sup> Quelques mois plus tard pourtant, ONU femmes et l'OSCE ont publié leur rapport biaisé et incorrect sur la traite des personnes et COVID-19, promouvant ainsi des amalgames abusifs et des politiques préjudiciables qui vulnérabilisent encore davantage les travailleurSEs du sexe à la violence, la discrimination et la criminalisation.

## Les attaques portées aux défenseurs des droits humains

La mésinformation sert aussi à discréditer les défenseurs des droits humains ou d'autres parties prenantes qui soutiennent les droits humains des travailleurSEs du sexe. Amnesty International, qui a publié un document majeur en 2016 promouvant la décriminalisation du travail du sexe,<sup>25</sup> a été la

<sup>20</sup> «[Global letter to UN Women regarding Beijing+25 and the Generation Equality Forum](#),» 17 October 2019.

<sup>21</sup> «[Response from the Executive Director of UN Women to global letter dated 17 October 2019](#),» 25 October 2019.

<sup>22</sup> «[SWEAT's Response to utterances by the UN Women Executive Director, Phumzile Mlambo-Ngcuka](#),» Sex Workers Education and Advocacy Taskforce, 23 July 2020.

<sup>23</sup> OSCE et al., 2017, «[Joint Declaration on Freedom of Expression and 'Fake News', Disinformation and Propaganda](#).»

<sup>24</sup> «['Verified' initiative aims to flood digital space with facts amid COVID-19 crisis](#),» United Nations Department of Global Communications, May 2020.

<sup>25</sup> Amnesty International, 2016, «[Position d'Amnesty International relative à l'obligation des États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe](#). »



cible d'attaques de groupes abolitionnistes, de leaders religieux et de célébrités d'Hollywood, tous anti travail du sexe.

Dans une lettre ouverte publiée avec l'intention d'empêcher l'adoption de la nouvelle politique d'Amnesty International, la Coalition contre la traite des femmes (CATW) a faussement affirmé qu'« il est de plus en plus évident que la décriminalisation du commerce du sexe a des effets catastrophiques », citant les exemples de l'Allemagne et des Pays-Bas – deux pays qui ont légalisé et non décriminalisé le travail du sexe.<sup>26</sup> Au même moment, une campagne a été menée dans les médias sociaux contre Amnesty International à l'aide du hashtag #NoAmnesty4Pimps, rassemblant un éventail de jugements moralisateurs, d'affirmations sans fondement et d'informations clairement erronées pour faire passer Amnesty International pour les collaborateurs des proxénètes.

D'autres campagnes ont aussi été menées contre des individus mandatés pour la défense des droits humains. En juillet 2020, la Docteur Tlaleng Mofokeng, une experte reconnue en matière de droits et de santé reproductive et sexuelle, a été choisie pour être la Rapporteuse spéciale des Nations Unies pour la santé. En raison de son soutien ouvert aux droits des travailleurSEs du sexe et à la décriminalisation du travail du sexe, Dr Mofokeng a immédiatement été la cible d'attaques sur Internet cherchant à décrédibiliser son expertise,<sup>27</sup> par le biais notamment de fausses affirmations selon lesquelles elle encouragerait des jeunes filles à essayer la « prostitution ».<sup>28</sup>

La précédente Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes, Maria Grazia Giammarinaro, a également été critiquée en juillet 2020 pour avoir coopéré avec l'Alliance mondiale contre la traite des femmes (GAATW), une organisation de lutte contre la traite des personnes qui appelle à la décriminalisation du travail du sexe et qui demande qu'une distinction claire soit faite entre le travail du sexe et la traite. Le groupe abolitionniste CATW a faussement affirmé que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (l'organe des Nations Unies qui soutient les Rapporteurs spéciaux) avait violé le Protocole de Palerme et la CEDAW en « s'alignant » sur la position de GAATW et ainsi démontré qu'une mauvaise interprétation des cadres juridiques internationaux peut être instrumentalisée pour déstabiliser les institutions de défense des droits humains.<sup>29</sup>

## Conclusion

À une époque où il n'a jamais été aussi facile de manipuler l'information et de diffuser la désinformation, il est très clair qu'il est primordial de remettre en question les discours et les positions dominants et les prétendus « faits » sur le travail du sexe. Sans un positionnement critique, ces mensonges viennent alimenter des politiques et des pratiques dangereuses qui sont préjudiciables aux travailleurSEs du sexe et qui viennent ébranler l'intégrité des mécanismes de défense des droits humains. Pourtant, en dépit de ces difficultés, les preuves permettant de contester cette désinformation sur le travail du sexe n'ont jamais été aussi nombreuses et solides. La recherche communautaire, principale source de ces preuves, doit être priorisée pour garantir que les revendications et les expériences des travailleurSEs du sexe continuent d'être entendues.

---

<sup>26</sup> Coalition Against Trafficking in Women, "[Open Letter to Amnesty International](#)," 17 July 2015.

<sup>27</sup> Barbara Crossette, "[Not All Human Rights Council Specialists are Perfect: The Latest Controversy](#)," *Passblue*, 19 August 2020.

<sup>28</sup> Lisa Correnti, "[Advocate for Teen Prostitution Takes Top UN Post](#)," Center for Family and Human Rights, 2 September 2020.

<sup>29</sup> The Coalition Against Trafficking in Women, "[Twitter / @CATWIntl: Puzzling? Shocking? Incomprehensible?...](#)" 20 July 2020, 8:40 p.m.



Projet soutenu par :



**ROBERT  
CARR  
FUND**

for civil society  
networks

NSWP est partenaire de l'alliance Bridging the Gaps : santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits fondamentaux ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Pour plus d'information (en anglais) veuillez cliquer sur : [www.hivgaps.org](http://www.hivgaps.org) pour plus d'informations.